



Déclaration liminaire

CTSD - 18 juin 2021

Le SE-Unsa appellent le gouvernement et les parlementaires à abonder les moyens de la rentrée 2021 pour répondre aux défis pédagogiques et éducatifs d'une rentrée peu ordinaire.

En effet, cette rentrée se fera après 18 mois de crise sanitaire, où ont alterné, sur des rythmes très différents selon les territoires, périodes d'enseignement à distance, périodes d'enseignement hybride, et périodes en « présentiel ». Pour tous, de la maternelle au lycée, les situations d'enseignement ont été contraintes par les mesures sanitaires : limitation des interactions, non-brassage des groupes, périodes de suspension de l'inclusion des élèves en situation de handicap, port du masque à partir de 6 ans, accès fermé à certaines infrastructures pour l'EPS, abandon de projets avec sorties, réduction des périodes de stage ou formation en milieu professionnel...

Toutes ces contraintes ont bien sûr des conséquences sur la scolarité de nos enfants et de nos jeunes, sur leurs acquis et sur leurs parcours scolaires. S'y ajoutent celles partagées par toute la société, conséquences économiques et conséquences psychologiques. Les défis pédagogiques et éducatifs à relever par des personnels fortement éprouvés sont considérables.

Le SE-Unsa avait déjà dénoncé le budget 2021 adopté en décembre dernier. Il dénonce toujours la suppression de 1887 postes d'enseignants, notamment dans le 2^d degré. Ce n'est pas leur compensation par des heures supplémentaires, ni le recours à la mise en responsabilité directe d'étudiants en alternance dans le 1^{er} comme dans le 2^d degré qui peuvent résoudre l'insuffisance des moyens. De plus, le déficit des postes de psychologues de l'Éducation nationale, d'AESH de CPE, d'AED, et la diminution de places aux concours de recrutement contribuent à dégrader la qualité de l'encadrement et de l'accompagnement éducatif et pédagogique.

Pour réussir à dépasser les conséquences de la crise sanitaire et garantir un Service public d'éducation de qualité, le SE-Unsa demande que les moyens alloués à l'École soient abondés significativement. Il est encore temps !

Après la clôture le 26 mai par Jean-Michel Blanquer du Grenelle lancé en novembre 2020, deux groupes de travail sur le sujet de la direction d'école sont prévus dans le cadre de l'agenda social les 21 juin et 2 juillet 2021 avec les organisations syndicales. Pour le SE-Unsa, il est indispensable de compléter dès à présent les avancées obtenues cette année.

Les nouvelles réunions sont le résultat d'une demande forte du SE-Unsa pour qui les avancées obtenues cette année ne sont pas suffisantes. Il est indispensable de planifier les étapes à venir. Pour cela le SE-Unsa exige :

- une programmation pluriannuelle d'augmentation du régime de décharges ;
- une amélioration des conditions d'exercice ;
- une meilleure reconnaissance financière ;
- une évolution de la structuration de l'école.

Le SE-Unsa continuera inlassablement à accompagner les directrices et directeurs d'école au quotidien, et à agir avec eux pour obtenir les améliorations qu'ils attendent depuis trop longtemps.

Aussi, certain.e.s directrices et directeurs d'école ne sont pas pleinement reconnus. Il s'agit des professeurs des écoles affectés sur les écoles à une classe. Qualifiés de « chargés d'école », ces personnels assument les fonctions de directrice et directeur d'école mais demeurent à l'écart de la reconnaissance liée à la fonction. Pour le SE-Unsa, il faut que cela change.

Être en charge d'une école à une classe, c'est être directrice ou directeur d'école dans les faits, mais pas dans les textes... En effet, les formations obligatoires mises en œuvre pour assurer la fonction de direction d'école peuvent échapper aux chargés d'école, même si ces derniers assument les mêmes responsabilités. Aussi, les écarts de rémunération doivent être comblés pour reconnaître l'investissement que demande l'exercice de ces missions qui participent, au-delà de leurs apports éducatifs, à la cohésion sociale dans les territoires ruraux.

Pour le SE-Unsa, cette différenciation n'a plus lieu d'être et la qualification de chargé d'école doit disparaître. Assumer la fonction de direction d'école doit conduire à être directrice ou directeur. Au-delà d'être peu coûteuse, cette avancée serait significative pour les personnels concernés en matière de formation et de carrière.

Dans notre département, les moyens sont insuffisants. Les postes à rendre vous font prendre, M. Le Directeur Académique, des décisions drastiques et dures à accepter pour la profession et le terrain. Certes la statistique montre combien notre département est à l'aise, mais ce n'est pas la statistique qui tous les jours accueillent, éduquent et enseignent aux élèves qui nous sont confiés. Nous le constatons partout et nos territoires urbains comme ruraux ne sont pas épargnés : les conditions d'enseignement changent, se complexifient et rencontrent davantage de conflits. Les seuils définis hier n'ont que peu de sens avec la réalité d'aujourd'hui. Il est grand temps de desserrer l'étau et de donner de l'aisance. Nous ne pourrions pas réussir dignement notre mission d'éducation si les conditions du quotidien ne sont pas mieux prise en compte et les taux d'encadrement revu à la baisse. Au SE-UNSA, nous revendiquons des seuils d'encadrement à : 24 élèves par classe de la maternelle au lycée ; 20 élèves dans les territoires difficiles (politique de la ville, ZRR...) ; la prise en compte des TPS en ZRR.

